



À TRAVERS LA MINE  
LE PROGRÈS

A man wearing a grey jacket and a cap is smiling broadly while holding a large bunch of purple flowers. The background shows a rural landscape with green hills, a few small buildings, and a cloudy sky.

# CADRE DE DÉVELOPEMENT DURABLE DE MMG

L'APPROCHE DE MMG SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

A member of:

**ICMM**  
International Council  
on Mining & Metals

**MINING WITH  
PRINCIPLES**



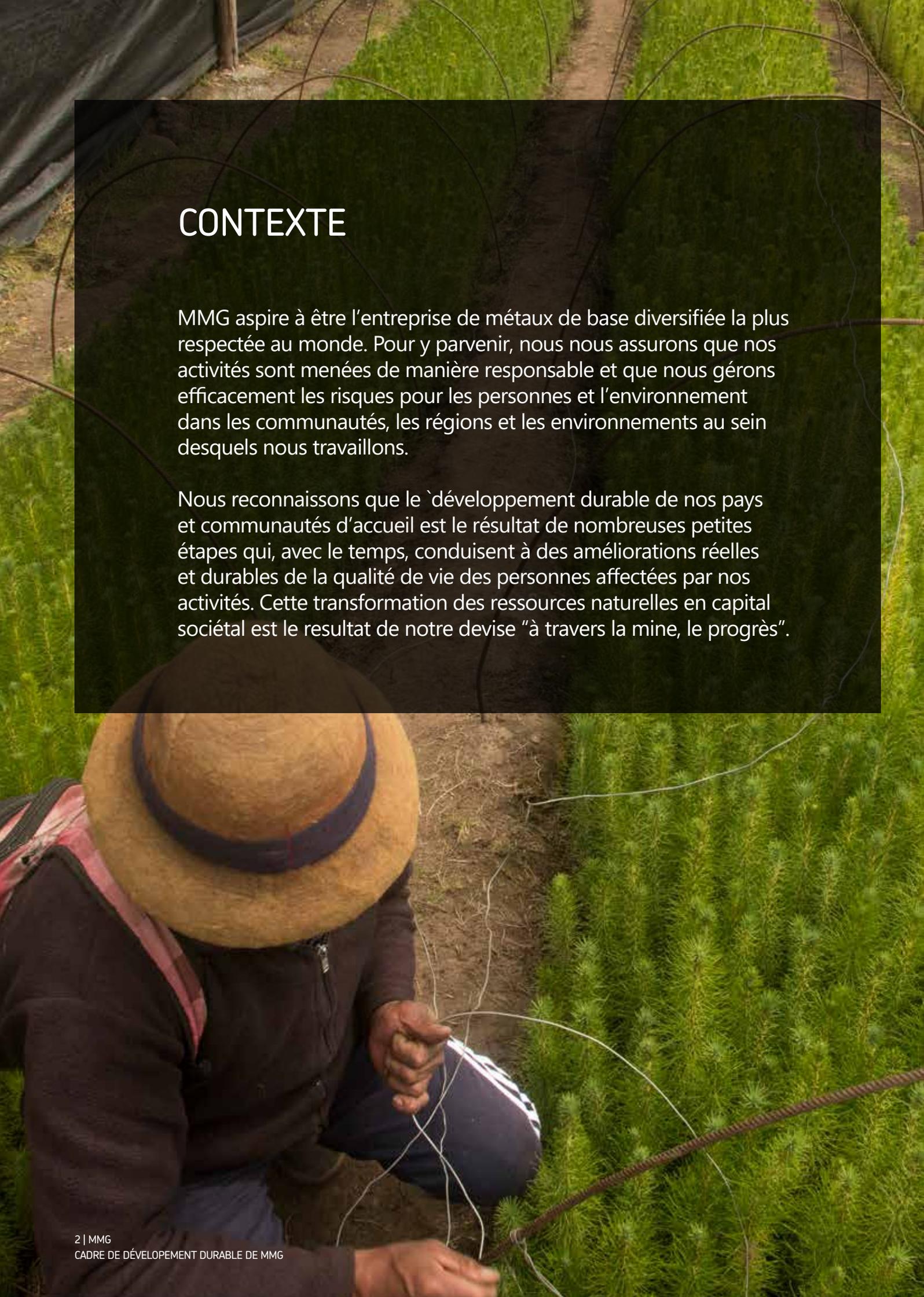
MISE À JOUR DU 19 SEPTEMBRE 2019

Madeline Nade  
Project  
100130  
100130  
100130

# TABLE DES MATIÈRES

## L'APPROCHE DE MMG SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION	2
CONTEXTE	2
NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER	3
NOUS EXTRAYONS LES MINERAIS	4
NOS PRODUITS	5
Responsabilité du produit	5
Le cuivre	5
Le Zinc	6
Le Plomb	6
Molybdenum	6
LA RESPONSABILITÉ ET L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DE LA MANIÈRE DONT NOUS FAISONS L'EXTRACTION	7
NOS PROBLÈMES MATÉRIELS - AYANT UN IMPACT SUR LES PERFORMANCES ET LA RÉPUTATION	8
Sécurité et Santé	10
Accès à la terre, Délocalisation et Réinstallation	14
Droits de l'Homme	16
Transparence et Divulgateion	20
Gestion de l'Eau	22
Biodiversité et Gestion des Terres	24
Gestion des Résidus	26
Gestion des Emissions	28
LE PROGRES	30
PERFORMANCE SOCIALE	32
Engagement Communautaire	33
Investissement Communautaire	36
NOTRE AVENIR	38



## CONTEXTE

MMG aspire à être l'entreprise de métaux de base diversifiée la plus respectée au monde. Pour y parvenir, nous nous assurons que nos activités sont menées de manière responsable et que nous gérons efficacement les risques pour les personnes et l'environnement dans les communautés, les régions et les environnements au sein desquels nous travaillons.

Nous reconnaissons que le développement durable de nos pays et communautés d'accueil est le résultat de nombreuses petites étapes qui, avec le temps, conduisent à des améliorations réelles et durables de la qualité de vie des personnes affectées par nos activités. Cette transformation des ressources naturelles en capital sociétal est le résultat de notre devise "à travers la mine, le progrès".

# INTRODUCTION

## NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

La façon dont nous travaillons à MMG est essentielle pour nous permettre de contribuer positivement aux objectifs mondiaux communs de développement durable.

Le Conseil d'Administration (CA) de MMG est responsable de la performance de la société en matière de développement durable, qui comprend la santé et la sécurité, la sûreté, l'environnement, la performance sociale, les droits de l'Homme et d'autres questions liées à l'ESG, ainsi que du Cadre de Développement Durable de MMG.

Le Conseil d'Administration de MMG examine et discute régulièrement des questions liées au développement durable lors de ses réunions, y compris un rapport SHEC trimestriel de l'Exécutif, et les décisions sont déléguées à l'Exécutif pour leur exécution.

Les principes suivants sous-tendent la façon dont nous travaillons à MMG :

- **NOUS APPRÉCIONS LE RÔLE DE NOTRE ACTIONNAIRE PRINCIPAL** - qui nous soutient en nous donnant accès à des capitaux internationaux, en nous permettant de travailler dans des juridictions difficiles et en nous engageant conjointement pour le développement des personnes et des communautés.
- **NOUS OPÉRONS DANS DES ENVIRONNEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES COMPLEXES** – mais malgré les différents contextes législatifs et sociaux, nous avons les mêmes aspirations d'entreprise à rechercher le progrès tout en opérant en accord avec nos valeurs d'entreprise.
- **LA CONFORMITÉ JURIDIQUE CONSTITUE LA BASE DE NOTRE MODE DE TRAVAIL** – au-delà de cela, notre effort d'amélioration continue est aligné sur les principaux risques et opportunités commerciaux, et nous adoptons des cadres internationaux pour assurer la cohérence de notre approche.
- **NOUS AGISSONS TOUJOURS DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE** - et nous encourageons les autres à suivre notre exemple.
- **NOUS ADOPTONS UNE APPROCHE FONDÉE SUR LA DURÉE DE VIE DES ACTIFS** – c'est-à-dire une planification qui vise à maximiser la valeur du développement de nos ressources naturelles et à garantir des avantages durables pour la communauté.
- **NOUS RECONNAISSONS LA VALEUR DE L'UTILISATION DES DÉCISIONS COMMERCIALES EXISTANTES POUR OBTENIR DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT PLUS LARGES** – cela nous permettra de garantir que les communautés et les gouvernements voient la valeur de notre présence sur leurs terres et dans leurs communautés, régions et nations.
- **NOUS SOMMES SOUTENUS PAR UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE "FÉDÉRÉE"** – qui permet de rendre compte des performances de l'ensemble de l'entreprise aussi près que possible des opérations, tout en maintenant un noyau de valeurs, de normes et de gouvernance communes.
- **NOUS CHERCHONS À ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC DES ORGANISATIONS QUI PARTAGENT NOS VALEURS ET NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU PROGRÈS ET DU DÉVELOPPEMENT HUMAINS** – les connaissances, la prestation et les partenaires financiers nous permettent d'obtenir de meilleurs résultats de notre investissement.

# NOUS EXTRAYONS LES MINERAIS

## **Chez MMG, nous sommes fiers d'être miniers.**

Nous considérons un site minier comme une communauté de personnes qui travaillent dans un but commun, pour offrir à d'autres la possibilité de profiter des avantages d'un développement qui repose sur la transformation des ressources naturelles en capital sociétal.

Grâce à nos activités, nos employés gagnent en richesse et en développement personnel ; les régions et les nations en tirent des avantages économiques ; et l'ensemble de la société est récompensée par les produits que nous produisons et les avantages que ces produits apportent en termes de développement.



# NOS PRODUITS

## RESPONSABILITÉ DU PRODUIT

Les produits que nous extrayons à MMG sont essentiels à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable. Bon nombre des minéraux et des métaux que nous produisons sont des éléments essentiels des technologies, des infrastructures et de l'agriculture nécessaires pour que le monde puisse continuer à répondre aux besoins d'une population croissante et à le faire d'une manière qui minimise nos impacts sur les générations futures.

MMG fournit des produits qui répondent constamment aux attentes de ses clients en matière de qualité et qui sont sans danger pour les personnes et l'environnement. Nous opérons conformément à des processus et des procédures qui nous guident dans l'identification et la gestion des risques importants pour la santé humaine et l'environnement pendant le transport, le stockage, la manipulation et la transformation de nos produits.

Nous sommes membre de l'International Zinc Association (IZA) et membre régional de International Copper Association, (ICA), par l'intermédiaire de laquelle nous contribuons au développement de nouvelles applications de nos produits qui sont sûres, efficaces et bénéfiques pour la société.



## LE CUIVRE

Notre transition vers une économie à faible émission de carbone et des sociétés et communautés durables, repose sur l'utilisation du cuivre. Selon Institut Européen de Cuivre :

- Les produits contenant du cuivre ont tendance à fonctionner plus efficacement car le cuivre est le meilleur conducteur non précieux de chaleur et d'électricité. L'utilisation du cuivre permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de diminuer la quantité d'énergie nécessaire pour produire de l'électricité.
- Le cuivre est déjà un ingrédient essentiel de nos technologies les plus innovantes, telles que la technologie énergétique intelligente, l'aquaculture et les voitures électriques, et son rôle dans l'électromobilité, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ne cesse de croître. McKinsey<sup>1</sup> a estimé que la demande de cuivre pourrait augmenter de 43 % d'ici 2035 par rapport à la demande actuelle de 22 millions de tonnes.
- En moyenne, moins de cinq tonnes de CO<sub>2</sub> sont émises pour produire une tonne de cuivre. Cependant, en raison de la haute efficacité inhérente du cuivre dans les applications conductrices, entre 100 et 7.500 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> peuvent être réduites, soit un facteur d'atténuation pouvant atteindre 1.500 pour une. D'ici 2030, le cuivre pourrait réduire l'empreinte carbone mondiale de 16 %.

\* McKinsey - Management Consulting Firm



Le zinc, avec ses attributs clés d'essentialité, de durabilité, de polyvalence et de recyclabilité, est bien positionné comme un matériau de choix pour une société durable. Selon l'International Zinc Association (IZA), le zinc est un matériau de choix pour une société durable :

- Les revêtements de zinc préviennent la corrosion dans les transports et les infrastructures, prolongeant la durée de vie de l'acier dans des utilisations telles que les applications d'énergie solaire et éolienne et dans les matériaux de construction, contribuant ainsi à la réduction mondiale des émissions de CO<sub>2</sub>.
- La carence en zinc est un problème de santé majeur qui touche plus de deux milliards de personnes dans le monde, en particulier les jeunes enfants des pays en développement. La carence en zinc affaiblit leur système immunitaire et les rend vulnérables à des maladies telles que la diarrhée, la pneumonie et la malaria. On estime que plus de 800.000 personnes et 450.000 enfants meurent chaque année indirectement d'une carence en zinc (Black et al, 2008).
- Le zinc est absent de 50 % des sols du monde et est reconnu comme la carence en micronutriments la plus courante dans les cultures (FAO, 2006). La carence en zinc dans les sols entraîne une réduction du rendement, de la qualité et de la valeur nutritionnelle des cultures.



Le plomb est un métal de haute densité qui résiste à la corrosion et dont le coût est généralement faible par rapport à d'autres matériaux. Ces caractéristiques le rendent bien adapté à diverses utilisations, telles que la construction de bâtiments, les batteries au plomb, les balles et les plombs de chasse, les poids, et comme composant dans divers produits. Malheureusement, le plomb est également toxique pour la santé humaine lorsqu'il est rejeté dans l'environnement.

Bien que le plomb ait été progressivement éliminé de beaucoup de ses utilisations antérieures, ce métal non corrosif est utile dans les produits qui contiennent ou touchent des substances très acides. Par exemple, le plomb est utilisé pour le revêtement des réservoirs qui contiennent des liquides corrosifs, comme l'acide sulfurique. Il est également utilisé dans les batteries d'accumulateurs au plomb, comme celles que l'on trouve dans les automobiles.

En raison de sa densité et de sa capacité à absorber les vibrations, le plomb constitue également un excellent bouclier contre différents types de rayonnements nocifs, tels que ceux que l'on trouve dans les appareils à rayons X et les réacteurs nucléaires, ainsi que dans les écrans de verre des télévisions et des ordinateurs.



Sur le plan industriel, le molybdène peut supporter des températures extrêmes sans se dilater ou se ramollir de manière significative, ce qui le rend utile dans les environnements à forte chaleur, notamment les pièces d'avion, les contacts électriques, les moteurs industriels et les filaments. Le molybdène est également apprécié dans les alliages d'acier pour sa grande résistance à la corrosion et sa soudabilité. Les composés de molybdène (environ 14 % de la production mondiale de cet élément) sont utilisés dans des applications à haute pression et à haute température comme pigments et catalyseurs.

Le molybdène est également un catalyseur essentiel pour les enzymes qui aident à métaboliser les graisses et les hydrates de carbone et facilitent la dégradation de certains acides aminés dans l'organisme. Son rôle est crucial pour la santé humaine. Dans les régions où l'accès à des aliments riches en molybdène est limité, un apport alimentaire minimal en molybdène est associé au cancer de l'œsophage et de l'estomac. L'ajout de molybdate d'ammonium au sol dans les communautés touchées par une carence en molybdène est une stratégie clé pour réduire ce risque.

# LA RESPONSABILITÉ ET L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DE LA MANIÈRE DONT NOUS FAISONS L'EXTRACTION

En tant que compagnie minière, nous avons un impact - le développement d'une ressource limitée. C'est la manière dont nous gérons ces impacts à travers l'ensemble des défis de l'industrie qui nous différencie en tant qu'entreprise responsable.

Nous reconnaissons que nous devons être nous-mêmes durables, une entreprise viable et en pleine croissance - si nous voulons contribuer au développement durable de nos communautés. C'est pourquoi notre approche de la durabilité place les fondamentaux de notre entreprise au premier plan.

Notre objectif est d'offrir une valeur maximale aux actionnaires, aux communautés d'accueil, aux régions et aux nations par une utilisation efficace de nos décisions commerciales, par des partenariats avec d'autres et par des investissements stratégiques sur les sites.





# NOS PROBLÈMES MATÉRIELS - AYANT UN IMPACT SUR LES PERFORMANCES ET LA RÉPUTATION

MMG reconnaît que beaucoup de nos parties prenantes dans le monde entier ont des points de vue divergents sur les questions susceptibles d'avoir le plus d'impact sur nos activités ou sur les communautés et les environnements dans lesquels nous travaillons.

Nos problèmes matériels comprennent les risques et les opportunités sociales, économiques et environnementales qui peuvent affecter notre performance ou notre réputation, ainsi que notre capacité à créer de la valeur et à réaliser des progrès à court, moyen et long terme.

MMG procède à une évaluation complète de l'importance relative de ses activités sur un cycle de trois ans afin de s'assurer que nous nous concentrons sur les questions qui importent le plus à nos parties prenantes. Notre évaluation est basée sur des entretiens approfondis avec les parties prenantes, l'examen des considérations de notre comité exécutif et de notre conseil d'administration, les commentaires des investisseurs, des enquêtes sur la perception de la communauté, des analyses comparatives avec des entreprises homologues et un examen des rapports des médias. Cette évaluation est revue chaque année pour tenir compte des changements relatifs dans l'importance des questions sociales, environnementales et de gouvernance en fonction de l'évolution du sentiment public, des changements dans notre activité ou des changements dans l'industrie.

Les informations que nous recevons de ce processus sont utilisées pour alimenter nos rapports et communications sur le développement durable sur [wemineforprogress.com](http://wemineforprogress.com), mais elles sont également précieuses pour guider notre stratégie, notre gestion opérationnelle et nos processus de prise de décision en matière d'investissement en capital.

Les questions ci-dessous représentent l'ensemble des considérations matérielles actuelles pour MMG.

## SÉCURITÉ ET SANTÉ

Chez MMG, nous pensons sécurité d'abord. Nous nous efforçons d'ancrer l'esprit de sécurité de l'entreprise en soutenant le leadership, les comportements, les cultures et les processus dans tous les domaines de nos activités. Nous pensons qu'il est possible d'avoir un lieu de travail sans blessures.

Nous avons identifié quatre éléments clés pour développer une culture d'entreprise axée sur la sécurité de manière forte et efficace. Ces quatre éléments clés sont les suivants :

1. **LEADERSHIP ET CULTURE** – un centre d'intérêt des sites alignés sur les attributs communs de leadership de MMG;
2. **PRÉVENTION DES DÉCÈS** – (faible probabilité, événements à conséquences élevées) – conformément aux exigences de notre *Norme sur les Risques Mortels*;
3. **ÉLIMINATION DES BLESSURES** – (événements à forte probabilité) – conformément aux exigences de notre *Norme de Performance en Matière de Sécurité, de Santé, de l'Environnement et de Communauté (SHEC)* ; et
4. **APPLIQUER LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES INCIDENTS** – conformément aux exigences de notre *Norme de Performance en matière de SHEC*.

## GESTION DES BLESSURES ET RÉADAPTATION

MMG reconnaît que le fait d'aider les travailleurs à rester au travail ou à revenir rapidement et en toute sécurité après une blessure minimise l'impact de la blessure sur eux et leur famille. MMG soutient les travailleurs blessés en ayant un système de réadaptation au travail et en leur fournissant des tâches appropriées pendant leur convalescence. MMG s'attend à ce que tous les travailleurs blessés reprennent leur travail dès que cela est médicalement sûr pour eux.

## GESTION DES RISQUES MORTELS

La Norme sur les Risques Mortels de MMG décrit les exigences pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation de risques mortels spécifiques.

Les 12 risques mortels identifiés comme étant communs à toutes les opérations de MMG sont les suivants :

- L'aviation;
- Les agents cancérigènes;
- Autorisation de travail, isolations et permis;
- Explosifs et minage;
- Contrôle au sol;
- Matières dangereuses;
- Transport terrestre de personnel;
- Opérations de lavage;
- La foudre;
- Dispositifs de sécurité;
- Véhicules et équipements mobiles; et
- Travail en hauteur.

Les risques mortels spécifiques à un site et non couverts par la Norme sur les Risques Mortels sont identifiés et gérés à l'aide du Cadre de Gestion des Risques de MMG.

## ATTRIBUTS DU LEADERSHIP EN MATIERE DE SECURITE

ATTRIBUT	DESCRIPTION	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES
Intégrité	La qualité d'être honnête et d'avoir des principes moraux solides	Être honnête et sincère avec les travailleurs et entre eux, par exemple dans le cadre de discussions individuelles ou de groupe
Empathie	La capacité à comprendre et à partager les sentiments d'autrui	Écouter activement, par exemple en répétant la personne pendant la discussion
Bienveillance	Faire preuve d'un intérêt et d'une préoccupation réels pour les autres	Apprendre à connaître les gens - poser les questions appropriées
Courage	Être suffisamment courageux et confiant pour faire ce en quoi vous croyez et ce qui est juste	Intervenir sur les questions de sécurité
Responsabilité	Respecter les décisions, les actions et le bien-être en général des sites - être responsable	Assumer la responsabilité lorsque les choses tournent mal, y compris les incidents

## RAPPORTS ET ENQUÊTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

Des rapports efficaces permettent de prendre des décisions en connaissance de cause, d'intervenir et de prendre des mesures correctives en temps utile et de prévenir les décès, les événements importants et les incidents répétés. En conséquence, la Norme de Performance en matière de SHEC décrit les exigences minimales pour gérer les événements de sécurité et de santé et pour parvenir à un enregistrement et à une notification précis et cohérents des données de sécurité et de santé autorisées et significatives.

MMG utilise un système électronique centralisé de gestion des incidents et des événements (IEM) pour gérer les événements et les mesures correctives - y compris les incidents, les accidents ratés de justesse, les dangers à haut risque, les violations de la loi, les inspections et les audits.

Nous utilisons Incident Cause Analysis Method (ICAM) comme approche commune pour les enquêtes sur les incidents. L'ICAM nous permet d'évaluer les causes sous-jacentes des incidents et d'examiner les facteurs organisationnels latents tels que la communication, la formation, les objectifs incompatibles et les processus de gestion du changement. Dans le cadre du processus de l'ICAM, MMG utilise une méthodologie d'investigation du Travail comme Prévu par rapport au Travail comme Normal par rapport au travail comme Fait afin de mieux comprendre les causes des incidents importants.

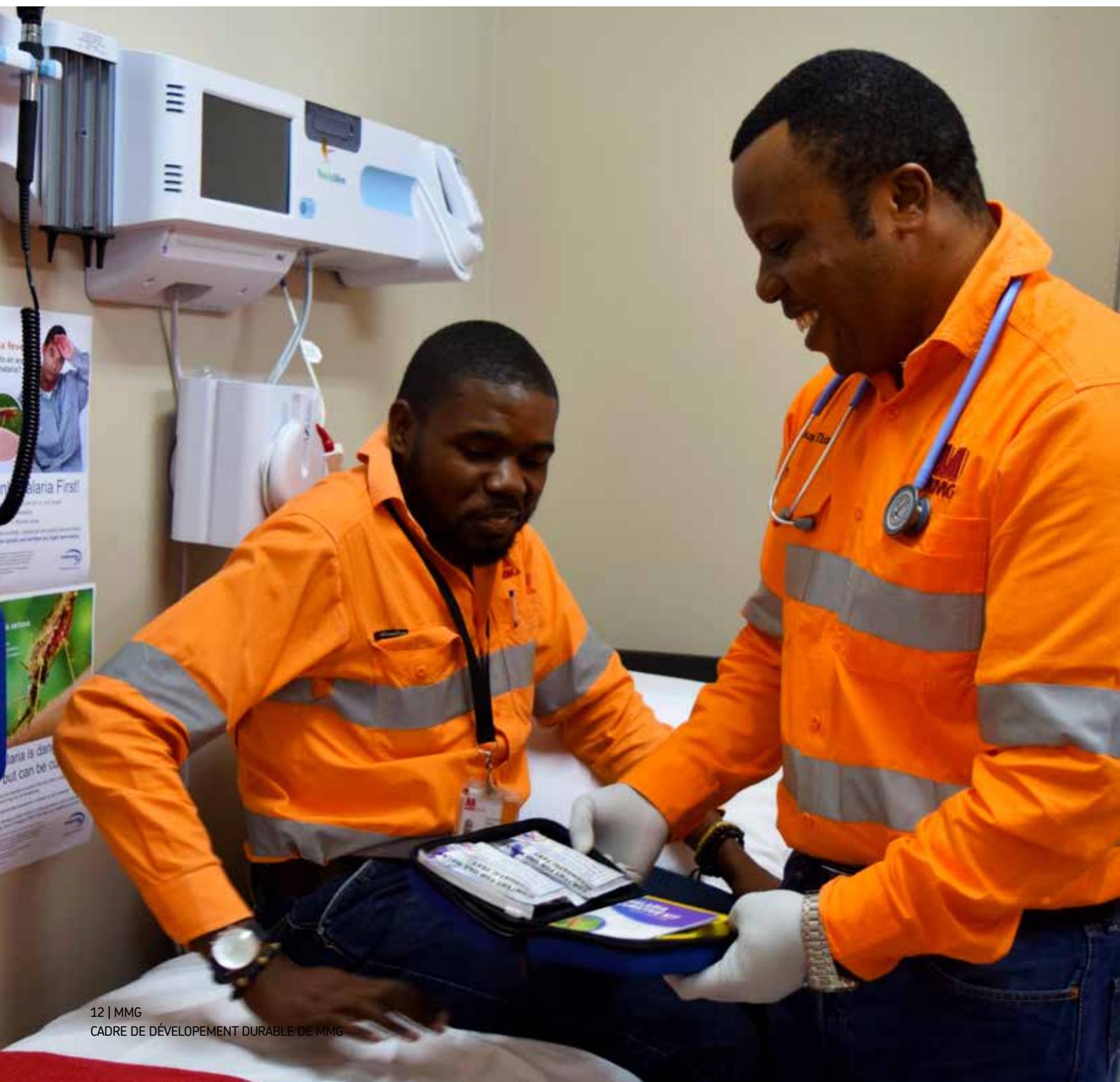
Nous exigeons le partage des leçons tirées des enquêtes sur les incidents sur tous les sites MMG afin de prévenir la répétition des incidents au sein de notre entreprise, et de garantir que nous remettons continuellement en question l'efficacité de la conception et de l'exécution des mesures de contrôle pour nos mesures de contrôle critiques en matière de risques mortels.

## GESTION DE L'EXPOSITION SANITAIRE

MMG définit les exigences pour la gestion de l'exposition aux agents nocifs dans la Norme de Performance en matière de SHEC. La gestion de la santé et de l'hygiène comprend la surveillance de la santé et le contrôle de l'hygiène.

Les principaux processus de planification et de Gestion des Risques d'Exposition Sanitaire sont l'examen annuel et la mise à jour du site et Evaluation de l'Exposition (Evaluation des Risques pour la Santé).

Après Evaluation Annuelle de l'Exposition, les Groupes d'Exposition Similaires sont examinés et le Plan Annuel de Surveillance de l'Hygiène du Travail est élaboré et exécuté. En outre, les exigences en matière de surveillance de la santé sont revues et mises à jour.



## SANTÉ MENTALE

La santé mentale et le bien-être sont une priorité pour MMG. Une main-d'œuvre en bonne santé mentale présente des avantages commerciaux évidents, et nous reconnaissons que nous maîtrisons certaines choses qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la santé mentale et le bien-être de notre population.

Notre cadre de santé mentale décrit les grandes actions que nous allons entreprendre pour promouvoir de bonnes pratiques en matière de santé mentale sur le lieu de travail et pour soutenir les employés souffrant de maladies mentales, telles que la dépression et l'anxiété.

Notre approche se concentre sur trois domaines clés : Sensibilisation et prévention, Renforcement des capacités, Soutien et réadaptation.



### NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Fréquence des Accidents du Travail avec Arrêt de Travail (LTIF) (GRI 403-2).
- Fréquence Totale des Accidents Enregistrables (TRIF) (GRI 403-2).
- % de mise en œuvre de mesures de contrôle du risque mortel sur chaque site\*.
- 60% de contrôle du taux de CSA comme étant efficace ou supérieur\*.
- # de personnes potentiellement exposées à des agents cancérigènes du groupe 1 au-dessus de 50 % de l'OEL par an.
- Nombre d'événements significatifs avec échange d'énergie par site\*.
- Ratio d'événements significatifs avec échange d'énergie par rapport aux événements significatifs sans échange d'énergie par site\*.

Note: \* il est proposé que seules ces mesures puissent être liées à une incitation financière si une mesure de sécurité doit être utilisée



## ACCÈS À LA TERRE, DÉLOCALISATION ET RÉINSTALLATION

MMG exige l'accès à la terre pour mener des activités d'exploration et d'extraction minière et reconnaît la nécessité de veiller à ce que ce processus soit entrepris de manière à favoriser la recherche ordonnée de minéraux, tout en reconnaissant les droits des propriétaires terriens à mener leurs activités sans interférence ou perturbation déraisonnable. Les projets miniers sont développés là où l'on trouve des minerais commercialement viables et l'obligation d'accéder à ces terres peut parfois entraîner le déplacement de communautés locales lié au développement.

MMG reconnaît que l'acquisition de terres liées au projet, la réinstallation et le déplacement de familles et de communautés ainsi que les restrictions sur l'utilisation des terres peuvent avoir des impacts sociaux et économiques négatifs sur les communautés et les familles. À moins d'être correctement gérées, les activités de délocalisation et de réinstallation, et en particulier la réinstallation involontaire, peuvent entraîner un appauvrissement à long terme, ainsi que des dommages environnementaux et un stress social dans les communautés vers lesquelles elles ont été déplacées.

Dans nos processus d'acquisition de terres, nous anticipons et minimisons les impacts sociaux et économiques résultant de l'acquisition de terres et de la délocalisation/réinstallation. Nous le faisons par le biais d'un processus d'acquisition de terres qui:

- Consiste à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des populations autochtones avant de développer un projet important;
- Prévoir suffisamment de temps pour la planification et la participation à la réinstallation;
- Impliquer des praticiens expérimentés de la délocalisation ou de la réinstallation le plus tôt possible dans le processus;
- Soutenir l'engagement ouvert et transparent des communautés tout au long du processus de délocalisation ou de réinstallation, et leur permettre de prendre des décisions efficaces sur les questions pertinentes;
- Offrir un processus de règlement des litiges adapté à la culture et facilement accessible;
- Engager les parties prenantes concernées dans le processus, y compris les autorités locales et les autres organismes gouvernementaux qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des infrastructures communautaires et la prestation de services; et
- Engager les ressources nécessaires au processus de délocalisation ou de réinstallation, notamment en soutenant les activités de rétablissement et d'amélioration des moyens de subsistance et en assurant un suivi approprié pour garantir que les communautés déplacées se normalisent correctement au fil du temps.



Nous respectons les droits de l'Homme, les droits fonciers et les droits des communautés locales et nous opérons conformément aux réglementations nationales. Nous reconnaissons la nécessité de protéger les droits spécifiques et les intérêts des peuples autochtones ; assurer l'engagement effectif des groupes vulnérables et marginalisés ; et de tenir compte des effets différenciés selon le sexe dans tout processus d'acquisition de terres.

Nos opérations évitent, et lorsque ce n'est pas possible, minimisent le déplacement social, physique ou économique des familles et des communautés en explorant des conceptions alternatives de projets. Dans les cas où le déplacement involontaire ne peut être évité, nos opérations offrent aux communautés et aux familles déplacées une indemnisation complète et équitable, associée à des programmes d'assistance sociale et économique et à des programmes visant à rétablir les moyens de subsistance. Nous veillons à ce que les activités de réinstallation soient mises en œuvre de manière réfléchie, par le biais de processus consultatifs et d'une participation éclairée de toutes les personnes concernées, et nous opérons conformément au Processus de Consultation Libre, Préalable et Eclairée du Conseil International des Mines et Métaux (CIMM), tel que décrit dans la Déclaration de Position sur les peuples autochtones et l'extraction minière.

## NOS MESURES DE PERFORMANCES:

- La politique d'accès aux terres des sites accessibles au public exige d'éviter le déplacement physique involontaire des communautés et des familles et que, dans les cas où il n'est pas possible de l'éviter, a) une évaluation des alternatives pour prouver la réinstallation est inévitable et b) l'application de la hiérarchie des mesures d'atténuation.
- Investissement annuel en matière d'indemnisation, de rétablissement des moyens de subsistance et d'investissement social pour les communautés réinstallées ou relocalisées.
- Nombre et pourcentage de sites où l'exploitation minière artisanale et à petite échelle a lieu sur ou à proximité du site et les risques et mesures de gestion associés (GRI MM10).



## DROITS DE L'HOMME

Il est largement reconnu que les gouvernements sont les premiers responsables de la protection des droits de l'Homme. Cependant, un nombre croissant de bonnes pratiques d'entreprises en matière de droits de l'Homme a fourni des indications plus claires sur ce que l'on peut raisonnablement attendre des entreprises au-delà de l'exigence minimale de conformité aux lois et réglementations des gouvernements hôtes. La publication des Principes Directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (les "Principes Directeurs des Nations Unies") en 2011 a été un document essentiel pour clarifier les attentes à l'égard des entreprises et de la société.

MMG reconnaît que les entreprises peuvent, et ont effectivement, la responsabilité de soutenir et de respecter la protection des droits de l'Homme internationaux dans leur "sphère d'influence" et pour s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'Homme. Au niveau le plus élémentaire, cela signifie ne pas faire de mal.

MMG s'engage à respecter les droits de l'Homme dans les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, et à fournir un accès à des recours efficaces là où nous avons un impact. De plus, MMG s'engage à améliorer continuellement le bien-être des communautés qui entourent ses activités grâce à son engagement à protéger les droits de l'Homme, au suivi et à l'amélioration continue de son processus de gestion des griefs et à son alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Nous reconnaissons que les droits de l'Homme couvrent un large éventail de questions interdépendantes, nécessitant une approche intégrée dans de nombreuses fonctions des entreprises. Chez MMG, nos fonctions Ressources humaines, Approvisionnement, Relations communautaires, Relations avec les parties prenantes, Sécurité, Exploration et Développement de projets ont des responsabilités spécifiques pour faire respecter notre engagement en matière de droits de l'Homme.

Notre engagement est décrit dans notre politique en matière de droits de l'Homme et notre approche de la gestion des risques liés aux droits de l'Homme est intégrée dans notre cadre plus large de gestion des risques. Nous intégrons les considérations relatives aux droits de l'Homme dans notre code de conduite, nos processus d'emploi et d'approvisionnement, nos activités d'analyse des risques, notre engagement, notre investissement social et nos mécanismes officiels de règlement des griefs. Nous nous efforçons également de faire en sorte que nos parties prenantes, y compris les employés, puissent signaler en toute confiance les cas de comportement inacceptable sans crainte d'intimidation ou de représailles.

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme tels que décrits dans le Cadre de Développement du Conseil International des Mines et Métaux (CIMM).

Cet engagement a été renforcé par l'élaboration d'orientations conjointes de l'industrie et de la société civile sur des questions clés telles que le FPIC et les droits des peuples autochtones, et par la publication récente d'une série d'attentes en matière de performances. Nous participons également aux discussions des membres du CIMM et à l'apprentissage par les pairs sur un large éventail de questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris le rôle des entreprises en matière de libertés civiles et de défenseurs des droits de l'Homme.



## SÉCURITÉ ET DROITS DE L'HOMME

Nous opérons en conformité avec les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (VPSHR) ainsi qu'avec les règles d'engagement et les Principes de base des Nations unies sur le recours à la Force et l'utilisation des Armes à feu par les Responsables de l'Application des Lois.

Depuis 2016, nous avons standardisé nos plans de gestion de la sécurité, et ces plans font référence aux Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (PVSDH) en ce qui concerne le déploiement et la conduite de la sécurité publique et privée. Nous veillons également à ce que les forces de sécurité publique qui soutiennent nos sites soient correctement formées à l'utilisation et à l'application des PVSDH. Pour renforcer notre alignement, en octobre 2018, nous avons officiellement demandé à participer à l'initiative des PVSDH.

D'après notre expérience, nous sommes conscients que de nombreux problèmes qui peuvent devenir des incidents de sécurité trouvent leur origine dans des préoccupations communautaires qui se sont accumulées au fil du temps. Souvent, ces problèmes sont bien compris par nos équipes de performance sociale, qui travaillent sur des stratégies pour résoudre ces problèmes avant qu'ils ne deviennent des incidents de sécurité. C'est pourquoi nous saisissons l'occasion, chaque fois que cela est possible, de réunir nos équipes chargées de la sécurité et des performances sociales pour élaborer des stratégies d'identification et d'atténuation proactives des risques, de gestion des griefs et de processus d'identification des incidents. Nous travaillons également en collaboration avec d'autres parties prenantes pour examiner notre exposition aux droits de l'homme et les risques potentiels.

## LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES ET MMG

Grâce à la gestion des questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous avons pu aligner notre approche des droits de l'homme sur un sous-ensemble ciblé des Objectifs de Développement Durable, qui constituent le cadre général de notre contribution au développement humain.

En 2016, MMG a décidé d'aligner l'orientation de ses initiatives de développement social sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Nous rendons désormais compte publiquement de notre contribution par rapport à ces ODD des Nations Unies chaque année dans notre rapport de développement durable.

## DROITS DU TRAVAIL

MMG reconnaît le travail important de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui définit, par l'intermédiaire de ses membres, gouvernements, groupes d'employeurs et travailleurs, les principes et droits fondamentaux au travail. MMG opère dans chacune des juridictions qui l'accueillent en respectant au minimum le droit du travail local et en tenant compte des huit conventions fondamentales de l'OIT axées sur les droits de l'homme qui sont directement applicables aux entreprises.

La Politique du Personnel de MMG donne un aperçu des principes fondamentaux de MMG en ce qui concerne la gestion des employés de l'entreprise, plusieurs de ces principes soutiennent directement le respect des droits de l'homme fondamentaux, en particulier :

- Les personnes sont employées dans des conditions équitables et répondent au minimum à toutes les exigences légales ;
- Les personnes bénéficient de conditions de travail sûres et saines et, lorsque cela est possible, sont aidées à reprendre le travail après une maladie ou une blessure;
- Les personnes sont traitées équitablement sur un lieu de travail qui valorise la diversité et l'inclusion en termes de sexe, d'âge, d'origine culturelle et ethnique, de religion, d'orientation sexuelle ou de handicap;
- Les personnes bénéficient d'un lieu de travail exempt de harcèlement; et
- Les gens sont confiants de pouvoir faire part de leurs préoccupations, qui seront traitées en temps utile et de manière équitable.

Nous soutenons le droit à la liberté d'association dans toute notre entreprise et veillons à ce que tous nos employés se sentent habilités à exercer ce droit. Un nombre important de nos accords de travail sont collectifs, couvrant 43 % des employés dans l'ensemble de l'entreprise (contre 28 % en 2017).



## DROITS DE L'ENFANT

MMG s'engage à protéger les droits des enfants et des adolescents et n'emploie aucune personne de moins de 18 ans dans ses activités à l'échelle mondiale. Nous reconnaissons et soutenons la Convention C182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Nous avons travaillé avec des organisations telles que l'UNICEF et des agences gouvernementales pour garantir aux enfants un accès sûr à la santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels afin de les aider à réaliser pleinement leur potentiel pendant l'enfance et l'adolescence et leur transition vers l'âge adulte.

Nous aidons les jeunes à comprendre pleinement leurs droits légaux et avons travaillé avec les communautés pour traiter les domaines qui restreignent les libertés des enfants et des adolescents, notamment en procédant à des évaluations des droits de l'enfant et en soutenant des programmes d'éducation communautaire sur des questions telles que les conséquences du mariage précoce.

## ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nos valeurs et notre Code de Conduite sous-tendent notre engagement à établir et à maintenir des relations durables et significatives avec nos parties prenantes, notamment les gouvernements et les employés. Nous visons à agir avec intégrité dans toutes les situations et à fournir des structures formelles pour examiner et répondre à tout problème potentiel de comportement, d'éthique ou de culture au fur et à mesure qu'il se présente.

Le Code de Conduite de MMG définit les normes de comportement attendues de tous les employés, contractants et fournisseurs de MMG. Nous attendons des employés de MMG qu'ils intègrent ces normes de comportement dans leurs pratiques de travail.

Le Code de Conduite couvre des domaines tels que les conflits d'intérêts, la fraude, la lutte contre la corruption et le respect de la loi. Les questions relatives au Code sont supervisées par le Comité du Code de Conduite. Nous faisons également appel à un prestataire de services indépendant et confidentiel de dénonciation des abus, qui est à la disposition de tous les employés du monde entier dans leur langue locale.

Nous reconnaissons que certaines des juridictions dans lesquelles nous travaillons présentent des défis uniques en ce qui concerne la transparence et les libertés individuelles. C'est pourquoi nous nous efforçons de faire correspondre la bonne gouvernance à un engagement en faveur d'initiatives de transparence. Nous reconnaissons que certaines des juridictions dans lesquelles nous travaillons présentent des défis uniques en ce qui concerne la transparence et les libertés individuelles. C'est pourquoi nous nous efforçons de faire correspondre la bonne gouvernance à un engagement en faveur d'initiatives de transparence telles que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)

## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Politique des droits de l'homme accessible au public.
- Rapports statutaires conformément à la Loi Australienne sur l'Esclavage Moderne de 2018.
- Rapports publics sur les plaintes annuelles en matière de droits de l'homme et sur la gestion de ces plaintes, conformément aux principes directeurs des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme (y compris GRI MM6/7).
- Acceptation dans l'initiative des Principes Volontaires sur les Droits de l'Homme et divulgation annuelle à l'initiative de notre conformité avec les Principes sur tous les sites.
- Nombre de plaintes relatives aux quatre principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, à savoir la liberté d'association, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination, et divulgation annuelle au public des améliorations ou des mesures prises le cas échéant.



## TRANSPARENCE ET DIVULGATION

MMG reconnaît que les taxes, redevances et autres paiements liés à l'extraction minière versés aux gouvernements sont des sources de revenus essentielles pour assurer une croissance économique à long terme et un développement durable. En tant que grand investisseur, contribuable, employeur et acheteur de biens et de services, MMG apporte une contribution économique importante aux économies des pays où nous sommes présents.

MMG s'est engagé à respecter le principe général de la transparence des revenus et de la responsabilité partagée de l'industrie et des gouvernements en veillant à ce que les informations sur les flux de revenus matériels soient rendues publiques. La transparence sur les revenus miniers versés aux gouvernements est importante pour la stabilité réglementaire et la compréhension par la communauté de l'utilisation responsable des impôts et du rôle qu'ils jouent dans le soutien de l'octroi des droits de citoyenneté.

Notre approche de la transparence suit les bonnes pratiques internationales par la divulgation des paiements d'impôts et de redevances, ainsi que des éléments de notre contribution sociale plus large dans les rapports annuels et de durabilité ; et en soutenant l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dans les juridictions concernées.

Nous considérons que notre transparence concernant ces paiements réduit le risque de pots-de-vin et de corruption et atténue les perceptions de la communauté sur l'industrie minière et la nature de ses relations avec les gouvernements.

En conséquence, MMG s'engage à atteindre les plus hauts niveaux de gouvernance par le biais de son Code de Conduite, de ses normes et de ses processus d'audit et d'assurance qui créent un cadre propice à la transparence (y compris la transparence fiscale) et à la rigueur dans notre divulgation.

MMG soutient l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dans ses efforts pour améliorer la transparence dans les pays riches en pétrole, gaz et ressources minérales. MMG contribue financièrement à l'ITIE par son adhésion au CIMM (Conseil International des Mines et Métaux) et participe activement à la candidature à l'ITIE de la RDC et du Pérou. MMG rend compte publiquement conformément aux exigences de l'ITIE dans ces juridictions et a été un participant inaugural du projet pilote ITIE Australien qui a sous-tendu la décision de l'Australie d'aller vers une mise en œuvre adaptée de l'ITIE.

En plus de la divulgation de notre contribution communautaire et fiscale, MMG rend également compte publiquement de ses performances conformément aux mesures de Global Reporting Initiative, où le rapport est soumis à un processus d'assurance indépendant annuel. Nous divulguons de manière transparente nos performances et les objectifs de l'entreprise conformément aux exigences du CIMM en matière de rapports et divulguons les événements importants liés à nos activités et leurs impacts sur les employés et les communautés sur les sites web de notre entreprise ([mmg.com](http://mmg.com) et [wemineforprogress.com](http://wemineforprogress.com)).



MMG souscrit également aux initiatives de transparence suivantes:

- Un cadre de paiement anti-corruption et de facilitation par le biais du code de conduite de l'entreprise et de la formation associée;
- Des divulgations publiques régulières conformément aux exigences de divulgation du Foreign Investment Review Board, de l'Australian Taxation Office et de la Bourse de Hong Kong, complétées par la divulgation volontaire des principaux paiements dans notre rapport annuel sur le développement durable ; et
- Un partenariat avec Transparency International par le biais de l'adhésion de Transparency International Australie.

## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Publication annuelle des impôts, redevances et autres paiements matériels aux gouvernements,
- Par juridiction ou par établissement en fonction des comptes vérifiés de MMG.
- Participation à tous les processus multipartites pertinents de l'ITIE dans les juridictions dans lesquelles nous opérons.
- Divulgation de toutes les transactions entre parties liées conformément aux exigences de cotation de la HKEx.
- Divulgation publique de toutes les non-conformités importantes par opération.



## GESTION DE L'EAU

En tant qu'utilisateur d'eau dans nos processus d'extraction et d'extraction minière, nous avons un besoin évident de sécuriser l'eau pour assurer l'efficacité et la cohérence de nos opérations. Ce faisant, toutefois, MMG reconnaît l'importance d'une gestion responsable des ressources en eau sur et autour de nos opérations minières et les impacts associés sur les bassins versants et les communautés environnantes.

Nous gérons efficacement nos prises d'eau, nos inventaires et nos rejets afin de minimiser nos impacts sur les autres utilisateurs du bassin versant, y compris les communautés en amont et en aval et l'environnement.

Nous avons différentes stratégies de gestion de l'eau, selon les exigences de notre site. Certaines de nos opérations se déroulent dans des zones où les précipitations saisonnières sont élevées et les ressources en eau abondantes, et d'autres dans des zones où il y a des utilisateurs concurrents et où la sécurisation de l'eau peut être plus difficile. Des objectifs adaptés aux exigences et aux risques propres à chaque site sont fixés par rapport à ces objectifs.

Pour gérer cette diversité d'exigences et d'environnements, chaque site dispose de modèles de bilan hydrique spécifiques qui prédisent les apports, l'utilisation et les résultats de l'eau afin d'éclairer la gestion des risques liés à l'eau. Nous nous sommes engagés à intégrer nos modèles de bilan hydrique dans nos plans de durée de vie des actifs afin de nous permettre de prendre des décisions d'investissement structurées concernant les infrastructures hydrauliques et d'aligner l'approvisionnement en eau sur les demandes de traitement et les exigences de la communauté. Nous veillons également à ce qu'il y ait une responsabilité claire au sein de l'entreprise pour la réalisation de ces plans.

Nous soutenons la Déclaration de Position du CIMM sur la Gestion de l'Eau et nous nous y conformons, et nous rendons compte de nos apports, de nos consommations et de nos captages d'eau conformément au cadre de comptabilité de l'eau du CIMM. Conformément à cette Déclaration de Position, nous nous engageons à soutenir les initiatives de gestion de l'eau qui favorisent une meilleure utilisation de l'eau, une gestion efficace des bassins versants et contribuent à améliorer la sécurité de l'eau et l'assainissement.

L'un des axes de notre investissement social dans les opérations est aligné sur les objectifs du sixième objectif de développement durable des Nations Unies : Eau propre et Assainissement. Outre la fourniture d'infrastructures communautaires pour l'eau, telles que des pompes manuelles, des réservoirs de stockage d'eau et des systèmes d'irrigation pour l'agriculture, nous avons également travaillé pour assurer la durabilité de ces investissements par la mise en place de comités locaux de l'eau ayant la capacité de gérer les infrastructures.

Nous avons également travaillé avec des organisations telles que l'UNICEF pour faire comprendre aux communautés l'importance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) et les aider à devenir des communautés sans Défécation à l'Air Libre, en les formant à la construction et à l'emplacement sûrs des latrines.



## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Modèle calibré de bilan hydrique à l'échelle du site pour optimiser la gestion et la consommation de l'eau.
- Consommation totale d'eau ML.
- Prélèvement total d'eau par source (GRI 303-3).
- Rejet total d'eau par qualité et destination (GRI 306-1).



## BIODIVERSITÉ ET GESTION DES TERRES

MMG reconnaît que, par rapport à de nombreuses autres utilisations des terres, les impacts directs de l'extraction minière sur la biodiversité et les services écosystémiques sont souvent faibles en raison de la superficie relativement réduite des perturbations terrestres. Dans le même temps, nous reconnaissons toutefois que cette perturbation est souvent très importante à l'échelle locale et peut être importante au niveau mondial lorsque des populations limitées d'espèces endémiques menacées ou vulnérables peuvent être exposées à un risque de perturbation.

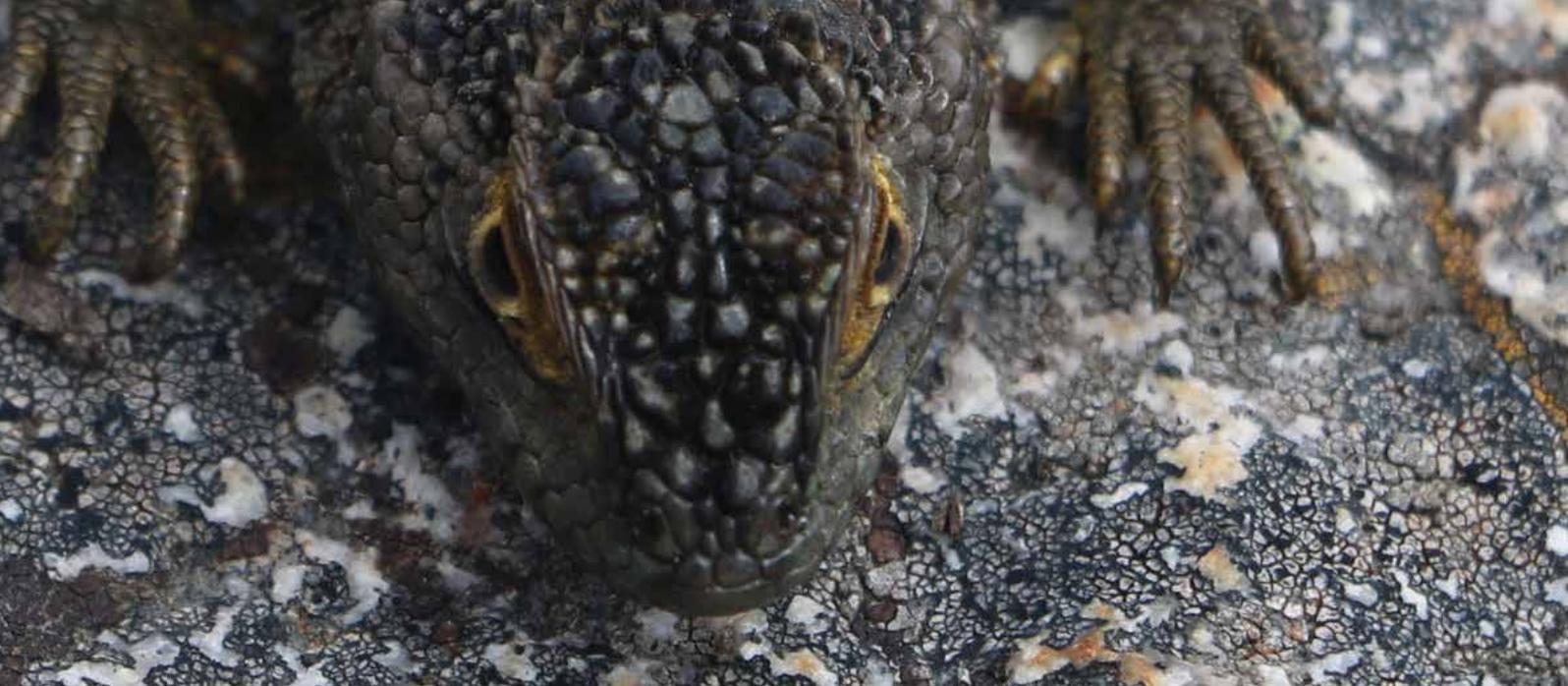
Nos opérations sont gérées de manière à identifier les impacts potentiels sur la biodiversité et à mettre en œuvre des stratégies d'atténuation pour éviter ou compenser ces impacts. Cette gestion comprend:

- Utiliser des évaluations environnementales et des évaluations régionales stratégiques avant le début des activités minières ou de perturbation pour identifier les impacts potentiels sur la biodiversité ;
- Assurer l'application effective de la hiérarchie des mesures d'atténuation en ce qui concerne toute activité de défrichage proposée sur le site, l'évitement étant l'option privilégiée lorsque cela est possible ;
- Planifier la fermeture d'une manière qui se concentre plus largement que sur le rétablissement de la couverture végétale, mais plus largement sur les possibilités de développer des écosystèmes autonomes qui soutiennent les objectifs sociaux, culturels, environnementaux et économiques de nos communautés d'accueil et du paysage environnant.

Nous gérons activement nos propriétés foncières pendant toute la durée des opérations et cherchons à protéger la biodiversité et les futures options d'utilisation des terres. Certaines des mesures de gestion activement utilisées dans le cadre de nos opérations sont axées sur:

- La mise en place de zones peu ou pas perturbées qui pourraient former de futures réserves de conservation ;
- Le contrôle des espèces envahissantes ;
- La restauration des écosystèmes dégradés ; et
- Le transfert de plantes menacées et le soutien des besoins de reproduction des animaux vulnérables.

MMG reconnaît qu'en évaluant de manière cohérente notre approche de la planification de l'utilisation des terres dans nos sites des opérations, nous pouvons rendre compte de la valeur environnementale des services écosystémiques et apporter des améliorations continues à notre gestion des terres et de la biodiversité. En tant que membre du CIMM, et conformément à la Déclaration de Position du CIMM sur l'extraction minière et les zones protégées, nous nous engageons à:



- Respecter les zones protégées légalement désignées et veiller à ce que toute nouvelle opération ou modification des opérations existantes ne soit pas incompatible avec la valeur pour laquelle elles ont été désignées.
- Ne pas explorer ou opérer dans les Sites du Patrimoine Mondial. Toutes les mesures possibles seront prises pour s'assurer que les opérations existantes dans les biens du patrimoine mondial ainsi que les opérations existantes et futures adjacentes aux biens du Patrimoine Mondial ne sont pas incompatibles avec la valeur universelle exceptionnelle pour laquelle ces biens sont inscrits et ne mettent pas en péril l'intégrité de ces biens.
- Veiller à ce que les impacts négatifs potentiels sur la biodiversité des nouvelles opérations ou des modifications des opérations existantes soient traités de manière adéquate tout au long du cycle du projet et que la hiérarchie des mesures d'atténuation soit appliquée.
- Par l'intermédiaire du CIMM, travailler avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les ONG de développement et de conservation et d'autres acteurs pour mettre au point des processus décisionnels et des outils d'évaluation transparents, inclusifs, informés et équitables qui intègrent mieux la conservation de la biodiversité, les zones protégées et l'extraction minière dans les stratégies de planification et de gestion de l'utilisation des terres, y compris les zones interdites.
- Par l'intermédiaire du CIMM, travailler avec UICN et d'autres organisations à l'élaboration de lignes directrices sur les meilleures pratiques afin d'améliorer la contribution de l'industrie à la conservation de la biodiversité.

## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Les plans de gestion de la biodiversité examinés par les pairs soutiennent la gestion de toutes les espèces menacées ou vulnérables sur chaque site.
- La hiérarchie des mesures d'atténuation est intégrée dans toutes les procédures de défrichage et de perturbation des sites.
- Conformité Environnementale (GRI EN 307-1).
- Nombre et pourcentage d'opérations dotées de plans de fermeture (GRI MM10).



## GESTION DES RÉSIDUS

Chez MMG, nous traitons la gestion de nos installations de stockage des résidus (TSFs) comme un problème matériel qui nécessite une gestion des risques continue et rigoureuse. Notre approche de gestion spécifie des exigences obligatoires pour tous les sites afin d'assurer la protection de la vie grâce à une série de mesures de contrôle critiques pour la conception, l'inspection, l'extraction, l'entretien, la gestion du changement et les risques d'intervention d'urgence des TSFs.

Notre approche de ces mesures de contrôle a été élaborée en faisant appel à des experts internes et externes et s'aligne sur les exigences d'Australian National Committee on Large Dams (ANCOLD) et respecte ou dépasse les exigences réglementaires de chacune des juridictions dans lesquelles nous opérons.

MMG applique des exigences de conception et d'exécution des risques critiques qui sont basées sur un processus d'évaluation des risques qui est revu chaque année par un responsable du contrôle des risques. Ces aspects se concentrent sur les TSFs opérationnels et non opérationnels et visent à la fois à minimiser les impacts environnementaux et communautaires et à maximiser l'efficacité opérationnelle. Les mesures de gestion des risques et d'exécution des mesures de contrôle sont soumises à un audit interne, externe et indépendant.

L'intégrité des TSFs a fait l'objet d'un contrôle accru, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'industrie. Les récentes défaillances de grands barrages construits en amont ont été le principal moteur de cette préoccupation. La majorité des TSFs de MMG, y compris ceux de Las Bambas, sont des structures de remblai en roche et en terre construites selon des méthodes de construction en aval.

En Décembre 2016, le Conseil International des Mines et Métaux (CIMM) a publié une déclaration de position sur la prévention des défaillances catastrophiques des TSFs. L'approche du CIMM en matière de gestion des TSFs s'aligne totalement sur ce cadre, y compris l'utilisation d'un comité indépendant d'examen des barrages et d'un ingénieur officiel dans chacun de nos TSFs.

MMG est fortement engagé par son conseil d'administration et son équipe de direction à fournir la gouvernance et les ressources nécessaires pour protéger la sécurité et l'environnement. Nous travaillons à l'amélioration continue afin d'affiner et de renforcer nos mesures de contrôle du TSFs, en les comparant avec les apports des examens du comité de sécurité des barrages et des audits annuels de performance tels que définis par l'Australian National Committee on Large Dams (ANCOLD). Nous participons également aux travaux du CIMM, du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et des Principes pour l'Investissement Responsable (PIR) en vue de l'élaboration d'une nouvelle norme internationale sur la gestion des TSFs et nous contribuons aux efforts de collaboration visant à développer des alternatives sûres et durables aux TSFs humides conventionnels.



## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

Pour chacun de nos TSFs, nous divulguerons les aspects suivants sur une base annuelle:

- Nom du TSF et type de barrage.
- Type de construction du barrage.
- Evaluation de conséquence de la rupture du barrage selon ANCOLD.
- Hauteur totale de conception.
- Capacité nominale totale.
- Durée de vie du TSF.
- Date de la dernière expertise.



## GESTION DES EMISSIONS

MMG s'engage à gérer efficacement les émissions dans l'air, le sol et l'eau provenant de ses activités. Nous nous concentrons toujours sur la conformité légale au minimum et nous nous assurons que des réseaux de surveillance complets sont en place pour comprendre l'impact potentiel de nos opérations sur les bassins atmosphériques, les bassins versants et l'environnement en général.

Les émissions de particules et de gaz divers doivent être contrôlées car elles peuvent être nocives pour la santé des personnes ou la santé de la faune et flore dans l'environnement, susciter l'inquiétude des communautés locales, devenir un danger pour la sécurité des opérations ou, dans le cas de la poussière, provoquer une usure accrue des machines en mouvement. La poussière et les odeurs peuvent causer des désagréments et donner lieu à des plaintes.

Reconnaissant que ces impacts puissent s'étendre au-delà de la concession minière et dans les communautés adjacentes à nos opérations et le long de nos couloirs de transport, nous faisons participer les membres des communautés à notre réseau de surveillance et nous cherchons à assurer la transparence des résultats de la surveillance auprès des gouvernements et de toutes les parties prenantes potentiellement touchées. En réponse aux données de surveillance, nous mettons ensuite en place une série de mesures de contrôle en partenariat avec la communauté, qui peuvent inclure l'arrosage ou l'asphaltage des routes pour la suppression des poussières ; l'utilisation d'épurateurs et de filtres dans les cheminées pour capturer les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et d'oxydes de soufre (SOx) ; ou l'utilisation de hangars de stockage couverts et d'isotainers pour stocker et transporter les concentrés de minéraux.

Conformément à notre engagement à assurer la sécurité et la santé des employés, le cadre de contrôle des émissions respirables de MMG, y compris les particules de diesel, la silice cristalline respirable, les fumées de soudure et les brouillards acides, est basé sur le contrôle des émissions à la source chaque fois que cela est possible, et sur le fait que tout risque résiduel est géré en utilisant des équipements de protection individuelle.

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PROVOQUÉ PAR L'HOMME

MMG reconnaît les effets du changement climatique d'origine humaine sur l'environnement, l'économie et les communautés et que la lutte contre les effets du changement climatique pose des défis importants à court et à long terme pour la société.

Nous saluons les efforts déployés par les gouvernements pour parvenir en coopération à l'accord mondial sur le climat et soutenir les objectifs climatiques à long terme qui équilibrent la réduction des gaz à effet de serre et le développement économique. Avec les autres membres du CIMM, nos principes pour la conception de la politique en matière de changement climatique sont les suivants :



- Fournir des politiques claires pour une transition prévisible et mesurée vers un prix à long terme sur les émissions de gaz à effet de serre;
- Appliquer les revenus liés au changement climatique pour gérer une transition vers un avenir à faible émission de carbone;
- Faciliter la compétitivité commerciale entre les secteurs;
- Rechercher une application à grande échelle;
- Être prévisible et progressif;
- Être simple et efficace; et
- Soutenir le développement de technologies de génération de charge de base à faibles émissions.

MMG s'engage à faire partie de la solution mondiale en prenant des mesures appropriées qui réduiront l'intensité de nos émissions, et en s'approvisionnant en minéraux et métaux clés nécessaires pour aider la transition mondiale vers un avenir à faible teneur en carbone.

L'accent mis par MMG sur l'efficacité énergétique permettra de réduire nos besoins actuels en électricité et de minimiser notre empreinte en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Nos opérations mondiales s'efforcent également de soutenir le reboisement à grande échelle de nos terres voisines, ce qui permettra d'obtenir davantage de résultats en matière de réduction du carbone, aujourd'hui et à l'avenir.

## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Intensité énergétique par opération (GRI 302-3).
- Total des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre en poids d'équivalent CO<sub>2</sub>.
- NO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub> et autres émissions atmosphériques significatives par type et par poids (GRI 3057).

## LE PROGRES

Chez MMG, nous sommes à la recherche du progrès. Cela inclut le progrès pour nos populations, les communautés et les pays hôtes, le progrès pour le bien-être économique grâce aux produits et aux technologies que nous soutenons et, plus important encore pour MMG, le progrès c'est le Développement Humain.



Le développement humain est un concept central dans le travail des Nations Unies et d'autres organisations mondiales de développement. En substance, il est défini comme "un processus d'élargissement des choix des gens". Les plus importants sont de mener une vie longue et saine, d'être éduqué et de jouir d'un niveau de vie décent".<sup>2</sup>

Les avantages sociaux et économiques que nous apportons par nos activités et leurs chaînes d'approvisionnement aident nos employés, nos actionnaires, les communautés, les régions et les pays hôtes à se développer et à prospérer.

Cette contribution prend la forme de paiements d'impôts et de redevances, de salaires et de droits des employés, d'achats de biens et de services, de rémunérations et de partage des bénéfices avec les communautés, et d'investissements directs dans la réalisation des Objectifs 1 à 6 des Nations unies pour le Développement Durable, en particulier:



Outre l'amélioration de l'accès et des résultats autour des indicateurs de base de la santé, de l'éducation et des moyens de subsistance, le développement humain reconnaît l'importance de gérer la vulnérabilité et de renforcer la résilience des communautés.

Les communautés et les pays doivent être en mesure de résister aux pressions permanentes en matière de sécurité sociale et économique, ainsi qu'aux effets du développement et de l'instabilité politique. L'éradication de la pauvreté en est un exemple : si les gens risquent toujours de retomber dans la pauvreté en raison de facteurs structurels (tels que le manque d'accès aux soins de santé et au logement) et de vulnérabilités persistantes (telles que l'insécurité alimentaire et économique), les progrès du développement resteront précaires. C'est pourquoi MMG s'engage également à soutenir des initiatives telles que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, qui s'alignent sur l'objectif 16 des Nations Unies pour le Développement Durable : Paix, Justice et Institutions Fortes.

\* Rapport des N.U sur le Développement Humain 1990

## PERFORMANCE SOCIALE

Les enquêtes mondiales sur les parties prenantes et l'engagement direct des parties prenantes, identifient systématiquement l'acceptation sociale et la rareté des ressources comme deux des problèmes les plus importants auxquels l'industrie des minéraux est confrontée.

Dans le même temps, les préoccupations environnementales diminuent dans un contexte d'amélioration des performances et de reconnaissance par les communautés d'un compromis légitime entre la gestion de l'impact environnemental et la possibilité de développement socio-économique. L'importance des questions sociales a été reconnue par les dirigeants de l'industrie mondiale, les communautés et les gouvernements, la contribution sociale de l'industrie des minéraux constituant désormais l'objectif central du CIMM.

Compte tenu des communautés, des géographies et des environnements uniques dans lesquels nous travaillons, nous aspirons à être une entreprise minière de premier plan dans les aspects clés de la performance sociale, à savoir:

- L'engagement communautaire ; et
- Soutenir les moyens de subsistance économiques et la résilience des communautés

Ceci, en plus d'un engagement ferme en faveur d'une conformité totale et d'une amélioration continue dans tous les aspects de nos activités.

En se concentrant sur ces domaines prioritaires, MMG:

- Adopte une approche fondée sur la durée de vie des actifs, c'est-à-dire une planification axée sur la fin, afin de garantir des avantages durables à la communauté;
- Reconnaît spécifiquement la diversité culturelle, d'âge et de genre - pour garantir l'engagement et la participation des groupes marginalisés et vulnérables au sein de nos communautés d'accueil;
- Fonctionne de manière éthique et transparente et encourage les autres à suivre notre exemple;
- Cherche à s'associer à des organisations qui partagent nos valeurs et notre engagement en faveur du progrès et du développement humains.

## ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE - VEILLER À CE QUE NOS COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL SOIENT INFORMÉES ET ENGAGÉES

Chez MMG, nous reconnaissons qu'un engagement communautaire fort, de l'exploration à la fermeture, est essentiel pour prendre des décisions commerciales qui répondent aux besoins et aux attentes de nos communautés d'accueil et de leurs gouvernements.

MMG aspire à être un membre de confiance de chacune des communautés qui accueillent nos opérations. Notre ambition est de développer des partenariats basés sur un dialogue régulier et ouvert, la transparence et le respect mutuel.

Notre dialogue avec les communautés varie en fonction de la nature de la communauté et des questions abordées, notre objectif étant de veiller à ce que ces conversations soient menées dans le respect des cultures, des langues, des valeurs et des coutumes de ces communautés.

Nous opérons dans des juridictions complexes et à travers de nombreuses cultures et géographies, et souvent dans des communautés qui ont des expériences nouvelles ou négatives avec le développement des ressources. Notre approche de l'engagement est donc axée sur l'ouverture et la transparence, dans le respect des droits de l'homme, des intérêts, des cultures et des coutumes des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.



L'industrie des minéraux dans le monde entier est confrontée à des risques et à des conflits accrus liés aux projets, ce qui s'explique par :

- Le déséquilibre de pouvoir - entre les mineurs et les communautés, en particulier les communautés éloignées où se trouve désormais la majorité des ressources économiques ;
- Attentes divergentes et, de plus en plus, croissantes concernant le partage des avantages découlant de l'extraction des ressources naturelles sur les terres communautaires ou à proximité, ou des effets d'activités telles que les opérations de transport et de logistique ;
- Les questions environnementales lorsqu'elles ont un impact sur les moyens de subsistance économiques - ce point est particulièrement important en ce qui concerne l'accès à l'eau en tant que ressource communautaire et environnementale, et la perception des impacts des activités industrielles sur la santé humaine et environnementale.

Les défis auxquels nous sommes confrontés en tant qu'industrie pour gérer correctement les risques non techniques érodent considérablement la valeur des projets, dont il est largement reconnu qu'ils représentent un pourcentage à deux chiffres des bénéfices des opérations annuelles.

MMG s'engage à faire du dialogue l'outil principal pour éviter le coût humain et économique élevé des conflits. Nous nous engageons avec les communautés dès le début et à travers toutes les phases de ses opérations en donnant aux communautés les moyens de participer activement au processus de consultation, afin de s'assurer que leurs opinions sont prises en compte dans la prise de décision concernant nos opérations et dans la conception et la distribution des bénéfices.

Nous reconnaissons qu'en tant qu'entreprise, nous pouvons toujours faire plus pour écouter les besoins, les aspirations et les opinions des communautés, pour garantir leur engagement en temps voulu sur les questions qui sont importantes pour elles et pour veiller à ce qu'elles aient à tout moment accès à l'information et à un dialogue ouvert grâce à un engagement direct avec nos équipes de relations avec les communautés, dont beaucoup sont issues des communautés dans lesquelles elles travaillent.

Nous reconnaissons également que notre activité a un impact et que des désaccords sur la nature et l'étendue de cet impact, ainsi que sur notre approche de sa gestion, peuvent survenir entre nous et les membres de la communauté. Un dialogue ouvert et transparent est le meilleur moyen de gérer ces désaccords et, si nécessaire, nous impliquons des tierces parties indépendantes pour obtenir des solutions durables qui profitent à tous.

Pour faciliter l'enquête et la résolution de ces questions en temps utile et de manière culturellement appropriée, tous les sites de MMG disposent d'une procédure de réclamation spécifique au site qui s'aligne sur les dispositions de recours des Principes Directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Cette procédure est non judiciaire, complète les recours législatifs existants et offre une réparation pour les griefs qui y sont liés:

- L'impact de MMG sur les parties prenantes;
- La conduite du personnel et des contractants de MMG dans les communautés locales; et
- Des allégations de violations des droits de l'homme.

Chez MMG, nous considérons que les plaintes et les doléances des parties prenantes constituent des indicateurs précieux pour aider nos opérations à anticiper les préoccupations plus profondes de la communauté et à gérer de manière proactive les risques sociaux. Ce n'est là qu'une des façons dont nous vivons notre valeur "Nous voulons faire mieux" en cherchant toujours des possibilités d'amélioration.

MMG reconnaît les droits et les intérêts spécifiques des peuples autochtones et que ceux-ci sont liés à leur bien-être physique, spirituel, culturel et économique. Étant donné la vulnérabilité potentielle de ces droits dans certaines juridictions, MMG s'engage à opérer conformément à la Déclaration de Position du CIMM sur les peuples indigènes et l'extraction minière, et plus particulièrement à:

- Respecter les droits, les intérêts, les liens particuliers avec les terres et les eaux, et les perspectives des peuples autochtones, lorsque les projets miniers doivent être situés sur des terres appartenant traditionnellement aux peuples autochtones ou utilisées par eux selon leurs coutumes ;
- Adopter et appliquer des processus d'engagement et de consultation qui garantissent la participation significative des communautés autochtones à la prise de décision, par un processus qui est conforme à leurs processus décisionnels traditionnels et fondée sur une négociation de bonne foi
- Travailler à obtenir le consentement des peuples autochtones lorsque la présente Déclaration de Position l'exige.

## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Opérations avec engagement des communautés locales, évaluations d'impact et programmes de développement (GRI 413-1).
- Total des griefs reçus, et griefs reçus par catégorie.
- Degré d'alignement du mécanisme de règlement des griefs sur site avec les exigences des Principes Directeurs des Nations-Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.
- Réalisation du FPIC tel que défini par les exigences de la Déclaration de Position du CIMM sur les peuples autochtones et l'extraction minière.



## INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE - SOUTENIR LES MOYENS DE SUBSISTANCE ÉCONOMIQUES ET LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS

Le rôle de catalyseur économique de l'industrie minière est bien compris et toutes les parties prenantes s'attendent clairement à ce que l'industrie crée un capital sociétal dans les communautés.

L'argument des communautés sur la question de savoir si elles reçoivent une "part équitable" des bénéfices a fait que les communautés locales sont de plus en plus préoccupées par le fait qu'elles doivent assumer tous les impacts négatifs de l'extraction minière mais qu'elles ne reçoivent que peu de bénéfices.

Étant donné la faiblesse de nombreux régimes fiscaux et l'iniquité des mécanismes de distribution des impôts, la contribution économique plus large des opérations minières est à bien des égards plus durable et plus importante que le paiement d'impôts et de redevances aux gouvernements hôtes.

Chez MMG, nous considérons qu'une politique d'entreprise proactive de formation et d'emploi de la population locale et d'engagement de contractants locaux apportera des avantages, sous la forme de revenus et d'impôts locaux plus importants, que les entreprises ayant une approche plus passive ne peuvent pas générer.

Des revenus plus élevés favorisent l'indépendance et la satisfaction (gestion du risque social), et réduisent les attentes à l'égard de MMG, en particulier lors de la fermeture de l'entreprise. Notre objectif premier est de garantir un revenu moyen normalisé des ménages qui:

- Qui permet aux communautés de sortir définitivement de la pauvreté ;
- Représente un niveau de vie amélioré et durable dans la région ; et
- Explique l'augmentation de la pression du coût de la vie résultant de notre présence.

Pour apporter un changement systémique, il est essentiel que nous travaillions avec les communautés pour construire des bases solides autour des éléments essentiels à la vie (eau, nourriture, santé et bien-être) et des stratégies de subsistance améliorées, notamment par le soutien de la santé maternelle et infantile. À mesure que les besoins de subsistance des communautés sont progressivement satisfaits et que les principes de base de l'éducation sont établis, les communautés sont mieux à même d'accéder aux opportunités de développement économique liées au projet minier et à la chaîne d'approvisionnement qui y est associée.



Au fil du temps, grâce à la constitution d'une réserve de capacités, à un développement efficace des marchés et à une contribution à la prise en compte du contexte, des risques et des possibilités d'amélioration des moyens de subsistance, les communautés peuvent passer à un modèle économique régional plus durable qui favorise la résilience des communautés après la fermeture.

## NOS MESURES DE PERFORMANCE:

- Proportion des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux (GRI 204-1).
- Investissement social annuel par site et par groupe, et alignement sur les UNSDG 1-6.
- Mesure dans laquelle l'investissement social est aligné sur les questions identifiées dans le cadre des plans de développement régionaux ou provinciaux, et identification des partenaires et des résultats de l'investissement (en espèces et en nature).
- Description des résultats sociaux et économiques dérivés de l'investissement social, par exemple, l'évolution des revenus moyens des ménages, la participation des filles à l'école, l'évolution du rendement agricole par ha.



## NOTRE AVENIR

Dans le cadre de l'approche du développement durable adoptée par MMG aujourd'hui, nous baserons notre parcours de développement durable sur trois phases de travail:

## PHASE

1

Consolidation de l'accent mis sur la gestion des risques matériels liés à la durabilité de nos activités et garantie d'une transition efficace vers la mise en œuvre des attentes du CIMM en matière de performance de développement durable.

## PHASE

2

Une période d'activités ciblées pour identifier les domaines dans lesquels MMG doit améliorer ses performances afin de combler les écarts par rapport à l'intention des attentes de performance du Conseil International des Mines et Métaux (CIMM), et une occasion de commencer à différencier notre façon de travailler sur les questions matérielles, en particulier nos performances sociales.

## PHASE

3

Une opportunité pour MMG de s'attaquer à une série de défis mondiaux qui sont les domaines prioritaires de nos communautés et des pays d'accueil, et qui s'alignent sur notre engagement à extraire les mines pour progresser.



A TRAVERS LA MINE  
LE PROGRÈS